



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1
PRESTATIONS DE GARDIENNAGE DE
BATIMENTS D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE
SURVEILLANCE D'EVENEMENTS EXTERIEURS
ET D'ESPACES PUBLICS - LOT N°4 :
SURVEILLANCE D'EVENEMENTS EXTERIEURS,
PASSE AVEC LA SOCIETE ROCADE SÉCURITÉ
PRIVÉE**

**DÉCISION N° DM-22-266
EN DATE DU 18 JUILLET 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

VU la décision n° DM-20-171 du 30 juillet 2020 de signer le marché de prestations de gardiennage de divers bâtiments, d'équipements sportifs, de surveillance d'évènements extérieurs et d'espaces publics – Lot n°4 : Surveillance d'évènements extérieurs (notifié le 05/08/2020) ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 08/06/2022, donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet de :

- modifier l'indice de révision de prix à l'article 5.2 du CCAP ;
- modifier des événements qui ont été forfaitisés en les passant sous forme de bon de commande sur le BPU ;
- augmenter le montant maximum annuel des prestations ponctuelles dû à l'accroissement des besoins, qui ont évolué (de 20 000,00 € HT à 40 000,00 € HT).
-

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ROCADE SECURITE PRIVEE sise 42 Route de Paris 78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN et représentée par Madame Ghislaine LE CASTEL, l'acte modificatif n°1 au marché de prestations de gardiennage de divers bâtiments d'équipements sportifs de surveillance d'évènements extérieurs et d'espaces publics – Lot n°4 : Surveillance d'évènements extérieurs.

Montant initial du marché :

- montant des prestations forfaitaires : 15 170,59 € HT soit 18 204,71 € TTC.

- prestations ponctuelles sur bons de commande rémunérées sur la base du bordereau des prix unitaires dans la limite maximum de 20 000,00 € HT (24 000,00 € TTC) par an.

Montant de l'acte modificatif n°1 :

- montant en moins-value pour la partie forfaitaire : -5 273,83 € HT (6 328,60 € TTC) :
 - Les foulées de Vincennes (-517,59 € HT).
 - La fête du sport (-291,26 HT).
 - Les jeux de l'été (-4 464,98 € HT).
- montant en plus-value pour les prestations ponctuelles : 20 000,00 € HT (24 000,00 € TTC) par an.

Nouveau montant du marché :

- montant des prestations forfaitaires : 9 896,76 € HT soit 11 876,11 € TTC.
- prestations ponctuelles sur bons de commande rémunérées sur la base du bordereau des prix unitaires dans la limite maximum de 40 000,00 € HT (48 000,00 € TTC) par an.

Le marché est fixé pour une durée de 1 an, reconductible de manière tacite 2 fois, soit une durée maximale de 3 ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN